

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 22 mai 2008

Projet de loi

ouvrant un crédit au titre d'indemnité cantonale d'investissement de 3 000 000 F, pour financer l'acquisition de deux scanners multi barrettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale des Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 3 000 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat au titre d'indemnité cantonale d'investissement pour les Hôpitaux universitaires de Genève.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2008 sous la rubrique 08.05.11.00 5641, selon les tranches suivantes :

- 1 000 000 F en 2008;
- 2 000 000 F en 2009.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie grâce à un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé sur le coût d'acquisition (ou initial), selon la méthode linéaire, sur une durée correspondant à l'utilisation effective des éléments d'actifs concernés; l'amortissement est porté chaque année au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

L'indemnité cantonale d'investissement est destinée à l'acquisition de deux scanners multi barrettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale.

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2010.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

Le présent projet de loi est destiné à mettre à disposition des Hôpitaux universitaires de Genève (ci-après les HUG) les moyens financiers lui permettant de procéder à l'acquisition de 2 scanners multi barrettes au service de radiologie.

Le service de radiologie des HUG, pour assurer les examens de radiologie à visée diagnostique et thérapeutique dispose d'un parc d'équipement d'imagerie réparti sur trois sites principaux :

- en zone Nord du site Cluse-Roseraie au niveau P du bâtiment d'appui;
- en zone Sud du site Cluse-Roseraie bâtiment de radiologie 2;
- sur le site de Belle-Idée à l'hôpital de Gériatrie.

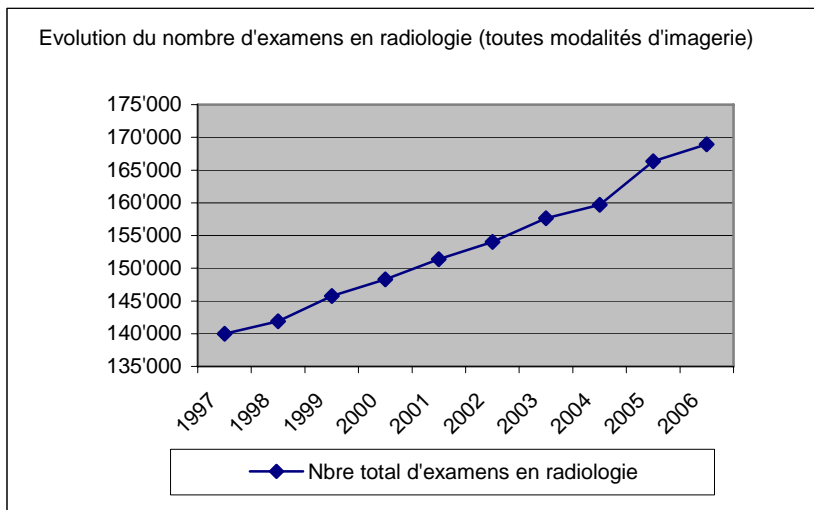
Ce parc d'équipement se compose :

- d'un ensemble d'équipement d'imagerie numérique constitué de deux salles d'angiographie numérique, trois scanners à rayons X et quatre appareillages d'IRM
- d'un ensemble d'imagerie conventionnelle constitué de 24 salles d'examens réparties par secteur.

Ces équipements sont continuellement modernisés afin de rester au niveau technologique le plus récent. Néanmoins, depuis plusieurs années, l'accès aux modalités d'imagerie nouvelle (IRM, scanner) est nettement insuffisant pour les patients des HUG, et nécessite de procéder à une augmentation du parc d'équipements.

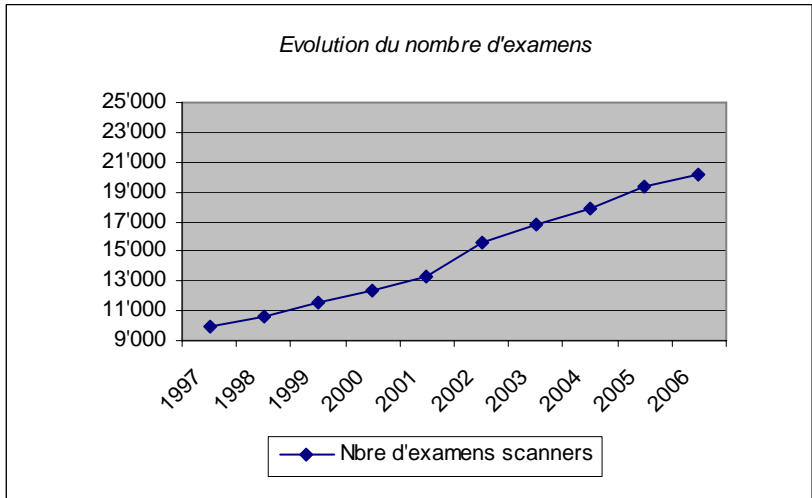
2. Etat actuel de la situation

Ces dix dernières années, le service de radiologie a vu ses activités augmenter régulièrement (v. graphique ci-après)



On observe également une substitution des examens de radiologie conventionnelle par les nouvelles modalités d'imagerie, tels que l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ou scanner.

Dans le domaine du scanner, on constate une explosion des demandes à visée diagnostic mais également une forte demande pour la réalisation de gestes thérapeutiques sous contrôle de l'imagerie scanner comme le démontre le graphique ci-après.



Ceci se traduit par une saturation des équipements ce qui engendre des difficultés de fonctionnement et crée des délais d'attente pour les patients hospitalisés.

2.1 Situation en radiologie pédiatrique

La situation géographique des nouvelles modalités d'imagerie dans le site central de l'hôpital, si elle répond à des besoins de rationalisation et d'organisation, pose un problème important d'accès pour les secteurs d'activités périphériques et en particulier pour la pédiatrie.

En effet, les délais d'attente, mais plus encore les contraintes géographiques des bâtiments engendrent des difficultés majeures en termes d'organisation des transports et de décisions dans la prise en charge des patients.

On peut illustrer cette situation par les éléments suivants :

- circulation des patients à travers les souterrains;
- coûts cachés dus aux transports obligatoirement accompagnés par des infirmières et des anesthésistes;
- risques liés aux transports de patients pédiatriques (polytraumatisés, soins intensifs, néonatalogie, onco-hématologie) qui nécessitent une surveillance médicale rapprochée.

Il est donc indispensable en termes de sécurité de mettre à disposition de la zone sud (pédiatrie et maternité) un scanner dans le bâtiment de radiologie 2 situé proche du secteur des urgences.

2.2 Situation en radiologie du site central

Sur le site central, le service de radiologie dispose de 3 scanners multi-barrettes :

- un scanner 16 barrettes aux urgences (Centre d'accueil et d'urgences) antenne radiologie;
- un scanner 16 barrettes et un scanner 64 barrettes dans le service de radiologie au bâtiment d'appui niveau P.

L'analyse des activités scanner fait apparaître deux éléments :

- d'une part, une forte augmentation des demandes d'examens qui a presque doublée en six ans passant de 10 000 à 20 000 examens par année, notamment pour des pathologies lourdes (polytraumatisés, soins intensifs)
- d'autre part, l'augmentation importante d'examens et d'actes interventionnels sous scanner à visée thérapeutique (ponctions, biopsies d'organe à visée diagnostique, drainages de collections pré ou post opératoires, traitements de la douleur) qui a pour conséquence de diminuer la disponibilité des équipements. En effet, la durée d'un acte interventionnel est trois fois plus longue qu'un examen classique.

La conjonction de ces deux phénomènes conduit à une saturation des équipements scanners qui se traduit dans les faits par un allongement des délais d'attente (2 à 3 semaines) et pour les patients hospitalisés par des journées supplémentaires d'hospitalisation et des problèmes d'organisation dans le flux des patients intra hospitaliers.

3. Objectifs attendus du projet

Face à cette situation préoccupante, le service de radiologie et la direction générale des HUG ont proposé d'augmenter de deux unités le parc de scanners. Une des machines prendra place en radio-pédiatrie et l'autre au site central.

3.1 Scanner en radio pédiatrie

Cette machine sera installée dans le bâtiment de la radiologie 2, situé en pédiatrie, sous les urgences avec un lien privilégié avec le bloc opératoire.

L'objectif est de réaliser les examens sur place pour les patients traumatisés. Bien que les indications de l'imagerie scanner restent limitées pour les enfants, le bénéfice attendu, en termes de sécurité et de qualité de prise en charge des enfants en situation d'urgence, est l'objectif principal poursuivi par les radiologues, les cliniciens et la direction générale. Cet équipement sera exploité par la même équipe de radiologues du service de radio-pédiatrie.

3.2 Scanner au site central

L'objectif est d'installer un 3^{ème} scanner au service de radiologie dans une même unité de lieu où sont actuellement situés les autres scanners pour offrir une plus grande disponibilité des équipements et rationaliser au maximum les ressources humaines nécessaires à l'exploitation de ce type de matériel.

Cet équipement permettra de diminuer fortement les délais d'attente notamment pour les patients hospitalisés.

4. Evolution de la technologie

L'évolution technologique de cette modalité permet aujourd'hui de profiter d'une offre très large d'équipements avec une réalisation beaucoup plus rapide des examens, une augmentation de la qualité des informations et surtout de nouvelles indications diagnostiques.

Parmi ces avancées technologiques, on peut citer :

- l'augmentation du nombre de coupes par rotation (de 4 à 64 coupes);
- l'augmentation des traitements d'image et l'amélioration des postes de travail;
- le développement de nouveaux logiciels de traitement d'images (vasculaire, cardiaque, de perfusion, d'analyse d'images).

Ces développements ouvrent la voie à de nouvelles investigations plus rapides et moins onéreuses. L'un des secteurs le plus prometteur est l'imagerie cardiaque et cardio-pulmonaire qui va diminuer le recours à d'autres techniques plus coûteuses et plus invasives pour les patients.

5. Financement et délai de réalisation

5.1 Financement

L'investissement nécessaire à l'acquisition et à l'installation de deux scanners multi-barrettes au service de radiologie des HUG est de 3 000 000 F et se décompose de la manière suivante :

a) Scanner multi-barrettes (radio-pédiatrie) comprenant :

tunnel et table d'examen, console d'acquisition et de reconstruction, logiciels, accessoires	775 000 F
injecteur de produit de contraste synchronisé	37 500 F
travaux de modification des locaux (cloisons radio-protection, CVSE)	203 804 F
console de revue	26 700 F

b) Scanner multi-barrettes (site central) comprenant :

tunnel et table d'examen console d'acquisition et de reconstruction, logiciels, accessoires)	1 316 000 F
injecteur de produit de contraste synchronisé	37 500 F
travaux de modification des locaux(murs, plafonds radioprotection CVSE)	364 900 F
console de revue	26 700 F
Total Hors taxes	2 788 104 F
TVA 7,6%	211 896 F
Montant total TTC	3 000 000 F

5.2 Délai de réalisation

Le délai de réalisation de ce projet d'acquisition est estimé à 9 mois. Ce délai comprend, le temps des travaux de modification des locaux, le délai de livraison, l'installation et la mise en service des équipements, ainsi que la procédure d'achat.

Une part importante de ce délai est due à la procédure d'acquisition sous forme d'un appel d'offres public compte tenu du montant des équipements.

6. Procédure d'achat

L'acquisition de ces équipements est soumise à la loi L 6 05.03 sur le règlement de la passation des marchés publics en matière de fourniture et de service entrée en vigueur le 28 août 1999.

Un groupe de travail composé de radiologues, de techniciens en radiologie médicale, de techniciens de maintenance et présidé par un ingénieur biomédical, prépare le cahier des charges techniques définissant les besoins des utilisateurs et les spécifications techniques requises en terme de fonctionnalité et d'exploitation. Ce document fait partie intégrante de l'appel d'offres public qui sera envoyé aux différents constructeurs sur le plan européen.

Le lancement de l'appel d'offre et la procédure d'acquisition sont effectués sous la responsabilité de la centrale d'achats et d'ingénierie biomédicale des Hôpitaux Universitaires Vaud-Genève, en respect de l'accord intercantonal sur les marchés publics du 12 juin 1997.

7. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'économie et de la santé.
- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 000 000 F, pour financer l'acquisition de deux scanners multi barrettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information des Hôpitaux Universitaires de Genève.
- **Rubriques concernées** : 08.05.11.00 5641
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :

- Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges particulières [30 à 36]	0.03	0.09	0.22	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.03	0.09	0.22	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de fonctionnement	0.03	0.09	0.22	0.47	0.47	0.47	0.47	0.47

- **Inscription budgétaire et financement** :

- Cette dépense d'investissement est inscrite au budget dès 2008.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2008, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Les données des tableaux financiers annexés au projet de loi concordent avec les données budgétaires.

- **Annexes au projet de loi** :

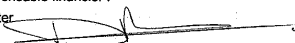
tableau de la planification des charges financières,
tableau de la planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle d'investissement,
préavis technique financier

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 10 avril 2008

Signature du responsable financier :

M. Dominique Ritter


 Dominique RITTER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

2. Approbation / Avis du département des constructions et des technologies de l'information

Genève, le 10 avril 2008

Visa du DCTI:
Mme Sophie Heurtault Malherbe

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 10 avril 2008

Visa du DF :
M. Marc Gloria


Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 000 000 F, pour financer l'acquisition de deux scanners multi barrettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale des Hôpitaux universitaires de Genève

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
Investissement brut	1'000'000	2'000'000	0	0	0	0	0	3'000'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	1'000'000	2'000'000	0	0	0	0	0	3'000'000
Mobilier, Infrastructures informatiques lourdes	1'000'000	2'000'000	0	0	0	0	0	3'000'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	30'000	90'000	215'000	465'000	465'000	465'000	465'000	465'000
Intérêts	30'000	90'000	90'000	90'000	90'000	90'000	90'000	90'000
Amortissements	0	0	125'000	375'000	375'000	375'000	375'000	375'000
								charges financières requises
								465'000
								90'000
								375'000

Signature du responsable financier
 Date : 2010-11-08

 Dominique RITTER
 DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D.1.05) - Dépense nouvelle
PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit au titre d'indemnité d'investissement de 3 000 000 F, pour financer l'acquisition de deux scanners multi barrettes au service de radiologie du département d'imagerie et des sciences de l'information médicale des Hôpitaux universitaires de Genève

Projet présenté par le département de l'économie et de la santé

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Résultat recurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	30'000	90'000	215'000	465'000	465'000	465'000	465'000	465'000
Charges en personnel [30] <small>(augmentation des charges de personnel, formation, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule <small>(meuble, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment <small>(fûdes (eau, électricité, combustibles), concourants, entretien, location, assurances, etc.)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33] Intérêts (report tableau)	30'000	90'000	215'000	465'000	465'000	465'000	465'000	465'000
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36]	0	0	125'000	375'000	375'000	375'000	375'000	375'000
Perte comptable [300]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (prélever la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrotti de subvention ou de prestations [36] <small>(subvention accordée à des fins, prestation en nature)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] <small>(augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] <small>(revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)</small>	0	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (bilan) (bilan) (bilan) (bilan) (bilan) (bilan) (bilan) (bilan)	30'000	90'000	215'000	465'000	465'000	465'000	465'000	465'000

Remarques :

Signature du responsable financier :
Date : 10.11.08
DOMINIQUE RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER